



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
20 novembre 2001  
Français  
Original: anglais

**Première session ordinaire de 2002**  
28 janvier-8 février 2002, New York  
Point 3 de l'ordre du jour provisoire  
**Cadres de coopération avec les pays et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération régionale avec  
l'Amérique latine et les Caraïbes (2001-2005)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1-3	2
I. Situation du développement dans la région.....	4-11	2
II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée.....	12-22	4
III. Objectifs, domaines stratégiques d'appui et résultats escomptés.....	23-40	6
A. Domaine stratégique d'appui 1 : Lutte contre la pauvreté et les inégalités ..	24-28	6
B. Domaine stratégique d'appui 2 : Gestion démocratique des affaires politiques.....	29-32	7
C. Domaine stratégique d'appui 3 : Changements énergétiques et climatiques..	33-40	8
IV. Arrangements en matière de gestion.....	41-47	10
<b>Annexe</b>		
Tableau des objectifs de mobilisation des ressources pour le deuxième cadre régional de coopération pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2001-2005).....		11



## Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération régionale (CCR) avec l'Amérique latine et les Caraïbes est un instrument du PNUD destiné à favoriser un développement humain durable en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il doit aussi réaffirmer le rôle qu'il doit jouer pour atteindre l'objectif visé dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies : réduire de moitié le nombre des personnes vivant dans un état de pauvreté extrême d'ici à 2015. Le CCR constitue le cadre des politiques au sein duquel le PNUD entreprendra des activités dans des domaines prioritaires pour les pays compte tenu de l'ensemble des exigences et des priorités de la région; il s'interpose aussi entre les problèmes nationaux, régionaux et mondiaux. On y oeuvrera pour que le rôle du PNUD consiste encore plus à prêter des services consultatifs axés sur les connaissances; à renforcer les institutions; à faciliter un consensus entre les multiples intéressés; à faire des plaidoyers; enfin, à réaliser des projets témoins dans la région. Ces interventions seront sous-jacentes à celles que le programme fera dans trois domaines thématiques prioritaires conformément au plan d'action de l'Administrateur pour la période de 2000 à 2003, ceux de : la lutte contre la pauvreté; la gestion démocratique des affaires publiques; enfin, des changements énergétiques et climatiques. Le CCR portera aussi sur l'étude de trois questions intersectorielles : la parité hommes-femmes et le développement; les technologies de l'information et de la communication pour le développement; enfin, le développement humain au niveau local.

2. Les fonctionnaires du PNUD ont consulté maints intéressés lors de la préparation du deuxième CCR afin de déterminer les priorités à respecter en matière de développement, d'arriver à un consensus sur les principes directeurs à suivre et, enfin, de s'assurer que le programme régional bénéficierait de nombreux appuis. Ils ont surtout recouru à l'étude du premier CCR, à l'analyse de la demande reflétée dans les cadres de résultats stratégiques (CRS) et au rapport annuel axé sur les résultats (RAAR) des pays de la région. Ils ont, en outre, fait appel à une autre source importante : le cadre sous-régional de coopération avec les pays de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et la Barbade (DP/SCF/CAR/1). Plusieurs gouvernements ont été consultés par l'entremise de leurs missions permanentes auprès des Nations Unies et de leurs centres de coordination de la coopération

internationale. Le projet de CCR a été débattu avec certaines institutions régionales et diverses organisations non gouvernementales (ONG). Par ailleurs, les bureaux de pays du PNUD ont participé, eux aussi, à tout ce processus. Les travaux du premier CCR se sont prolongés jusqu'en décembre 2000 afin que le deuxième CCR puisse être présenté au Conseil en 2001. Toutefois, le long processus de consultation, qui s'est déroulé auprès de tous les principaux intéressés, a duré plus longtemps prévu, ce qui a différé la présentation du cadre jusqu'à la présente session. Entre-temps, les activités prévues dans le CCR ont continué à porter sur des domaines prioritaires.

3. L'affectation de ressources de base de 16,9 millions de dollars pour le deuxième CCR représente moins de 50 % de celle faite pour le premier CCR. Étant donné ces contraintes financières, il est impératif de trouver des partenariats et de mobiliser d'autres ressources si l'on veut atteindre les résultats escomptés dans le programme régional.

## I. Situation du développement dans la région

4. Après la décennie perdue des années 80, la majorité des économies latino-américaines ont repris leur croissance pendant la première moitié des années 90. Elles ont néanmoins été touchées par la crise financière de l'Asie du Sud-Est qui a débuté en 1997, et donc connu un recul à la fin de la décennie et des résultats inégaux. Le produit intérieur brut (PIB) de la région a augmenté de 3,8 % environ en 2000 contre 2,3 % en 1998 et 0,3 % en 1999. Il y a eu, cependant, des différences sensibles entre les pays; par exemple, dans les Caraïbes de langue anglaise, très peu d'entre eux ont connu une croissance significative pendant cette période. Au cours des années 90, la plupart des pays ont mis en oeuvre des politiques commerciales et financières libérales car l'on croyait alors qu'elles correspondaient à des stratégies de croissance efficaces, à la différence du protectionnisme excessif et des interventions étatiques importantes précédentes. Toutefois, en raison de la vulnérabilité de certains États et de la gestion macroéconomique, qui a mis l'accent sur les taux de change surévalués et les taux d'intérêt élevés, les taux de croissance ont été faibles. Ils n'ont été en moyenne que de 3,2 % par an seulement au cours des années 90, soit bien moins que le record de 5,5 % atteint au cours des trois décennies écoulées des

années 50 aux années 70. Les taux élevés du service de la dette, le ralentissement de l'économie mondiale, la baisse des investissements directs étrangers et l'amenuisement des marchés des exportations constituent les principales sources de préoccupation en 2001.

5. On a aussi cru que ces mêmes politiques étaient des moyens efficaces de tirer pleinement parti des occasions suscitées par la mondialisation. Cependant, la crise asiatique a prouvé qu'en l'absence de cadre institutionnel pertinent, le libéralisme économique pouvait entraîner une instabilité à l'échelle macroéconomique. De fait, il s'est révélé que les économies des pays d'Amérique latine et des Caraïbes étaient très vulnérables aux chocs extérieurs. En raison de leur petite taille, de leur insularité, du manque de diversité de leurs ressources et de leur grande dépendance à l'égard du commerce international, les États des Caraïbes ont particulièrement souffert des caprices du financement extérieur, outre le fait qu'ils sont plus susceptibles que les autres d'être touchés par des catastrophes naturelles et les changements environnementaux mondiaux.

6. Les réformes des institutions ultérieures n'ont pas prévu de mécanismes qui puissent garantir contre la concurrence économique et permettre aux pauvres d'accéder aux marchés officiels. Certes, en matière de pauvreté la tendance s'est révélée favorable des années 1990 à 1997 par rapport aux années 80, mais la situation a empiré par la suite; aussi, le chiffre définitif de 244 millions de pauvres atteint en 1999 est-il le plus élevé jamais atteint dans la région. Parallèlement, les disparités entre les revenus se sont accentuées durant les années 90, au point qu'elles sont désormais les plus élevées du monde.

7. Il y a eu des progrès dans la région en matière de reconnaissance et de protection des droits des femmes et d'égalité des sexes dans le domaine politique. Tous les pays de la région ont adopté des conventions qui affirment les droits des femmes. De plus, dans plusieurs d'entre eux les femmes participent à la vie politique, et des possibilités de carrière de plus en plus nombreuses s'offrent à elles sur le marché du travail. Toutefois, de gros problèmes subsistent : la violence familiale, la traite des jeunes filles, le manque de protection des femmes placées en situation de conflit, l'absence d'égalité des sexes lors de l'élaboration des stratégies d'élimination de la pauvreté, enfin, l'accès inéquitable des femmes aux services de base.

8. Le VIH/sida apparaît comme un défi de taille dans un certain nombre de pays de la région. Les Caraïbes sont, en fait, la région des Amériques où le pourcentage de cas est le plus fort et où, après l'Afrique subsaharienne, la proportion des contaminés croît le plus vite. Le VIH/sida est devenu la principale cause de décès dans la population tant masculine que féminine du groupe d'âge des 25 à 44 ans. Il a une incidence désastreuse sur le développement humain, la pauvreté, la cohésion sociale et l'égalité des sexes dans la région. En Amérique centrale, l'épidémie s'est étendue au-delà des personnes à haut risque pour atteindre l'ensemble de la population, notamment les femmes.

9. La consolidation de la démocratie est un défi difficile à relever dans la région. Certes, au cours des 20 dernières années, la grande majorité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont adopté des régimes démocratiques. Toutefois, certaines démocraties y demeurent fragiles, inachevées et en butte à l'échec. En effet, la pauvreté endémique, les structures décadentes de répartition des revenus ainsi que l'insécurité menaçant les personnes et la société corrodent les principes démocratiques. La longévité des démocraties découle de ce qu'elles font pour résoudre leurs problèmes de pauvreté, de chômage et d'inégalités sociales, pour endosser les préoccupations de leurs minorités, en particulier leurs groupes ethniques, et pour veiller au respect de leurs droits fondamentaux. Les sondages d'opinion prouvent que les citoyens de maints pays ne font guère confiance aux partis politiques, au système judiciaire ni à la police. Selon les dirigeants politiques et civils, la corruption est un facteur qui sape la crédibilité et la légitimité des institutions. Dans plusieurs pays, des conflits internes persistent et le trafic des stupéfiants demeure une grande menace pour la sûreté interne et régionale. Des dirigeants de haut niveau et des gouvernements ont reconnu la réalité de ces problèmes et se sont engagés à renforcer l'administration démocratique de la région. Des organismes civils, des administrations locales et d'autres agents qui assument de nouveaux rôles se sont mobilisés pour soutenir les processus démocratiques, ce qui a conduit à l'avènement d'une société plus axée sur la participation de tous et plus équitable.

10. Des ressources naturelles et des biens publics mondiaux comme l'eau, la forêt et l'environnement sont menacés par un usage abusif. Un tiers de la population de la région est pauvre et vit dans des

localités isolées, sans avoir accès à une source d'énergie. Des investissements énergétiques de plus de 17 milliards de dollars par an augmentent le recours aux combustibles fossiles. Les changements climatiques exacerbent les catastrophes naturelles et entraînent d'énormes coûts humains et économiques. Ce sont les 244 millions de pauvres de la région qui sont les plus vulnérables aux conséquences néfastes de ces changements ainsi qu'aux risques et aux catastrophes connexes. Et pourtant, aucune action durable en matière d'environnement n'a été conçue ni inscrite dans la politique de développement.

11. La plupart des gens et des organismes n'ont guère accès au bien public ultime que constitue la connaissance. En effet, la région qui abrite 8 % de la population mondiale ne comprend que 3,5 % d'utilisateurs de l'Internet; de plus, elle ne représente que 1 % du commerce électronique bien que, selon les prévisions, son marché Internet soit celui qui croîtra le plus au cours des prochaines années. Le fossé électronique se creuse au sein des pays de la région et entre eux. La diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les activités de développement pourra jouer un rôle significatif dans la transformation en une société mieux informée et en une économie plus concurrentielle axée sur le service, ce qui sera être particulièrement bénéfique pour les pauvres.

## **II. Résultats et enseignements tirés de la coopération passée**

### **A. Examen de la coopération passée**

12. Les conclusions et les recommandations du premier examen du CCR (DP/RRR/RLA/1) ont apporté des éléments appréciables pour formuler le deuxième CCR. Les résultats du RAAR du programme régional pour 1999 et 2000 ont aussi fourni des données importantes sur ceux du premier CCR.

13. *Ciblage.* L'examen a confirmé que le premier CCR s'est concentré sur les domaines thématiques pertinents et a servi de catalyseur pour faire inscrire des questions stratégiques à l'ordre du jour de la région. Les auteurs de l'examen ont cependant recommandé que la coopération dans le cadre du PNUD soit davantage ciblée sur les services à rendre.

14. *Développement des connaissances.* Le programme régional a contribué à susciter une réflexion novatrice par le biais de la recherche et de la mise sur pied de réseaux. Les résultats les plus probants ont été obtenus dans les domaines de la lutte contre la pauvreté, du développement des institutions et des changements climatiques. Des études comparatives menées dans 17 pays, de concert avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID), des centres nationaux d'études et de recherche ainsi que des milieux universitaires, ont fourni des éléments sur les rapports entre la politique économique, la pauvreté et l'équité. La réforme des institutions a été prônée grâce à la création du Réseau ibéro-américain de la gestion des affaires publiques, de concert avec la Generalitat de Catalunya (Espagne), et des enquêtes menées dans huit pays ont permis d'obtenir des données comparables sur l'accès à la justice. Dans le domaine de l'environnement, le PNUD s'est prononcé en faveur de l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. Il a aussi développé des capacités et facilité l'échange d'informations et de connaissances. Il a créé des réseaux d'experts de chaque domaine; de plus, il a fait usage de technologies novatrices de l'information et de la communication, et il a favorisé d'importants partenariats techniques. Ses dirigeants ont appris que l'efficacité et la longévité du programme risquent d'être menacées s'il existe des maillons faibles qui les relient aux institutions locales. Il est recommandé de renforcer ces liens et de faire un usage plus intensif des technologies de l'information et de la communication afin d'élargir la portée des programmes futurs et de leur assurer une longévité supérieure.

15. *Conception de la politique.* Compte tenu des connaissances acquises, le programme a fourni aux pays un appui en matière de politique dans des domaines essentiels. Il a favorisé l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté dans neuf pays, dont quatre qui répondaient aux conditions nécessaires pour bénéficier d'une réduction de leur dette en vertu de l'initiative relative aux pays pauvres très endettés (PPTÉ); le programme a, par ailleurs, amorcé des processus de recherche d'un consensus avec la société civile et les décideurs. Dans le domaine des affaires publiques, il a donné des conseils portant sur d'éventuelles réformes de l'État et de la justice, notamment en matière constitutionnelle, d'assistance

judiciaire gratuite, de réforme des systèmes pénitentiaires et de la participation de la société civile au processus de réforme judiciaire. Dans celui de l'environnement, le PNUD a appuyé des politiques relatives aux priorités du Forum des Ministres de l'environnement d'Amérique latine et des Caraïbes, en étroite collaboration avec des institutions spécialisées des Nations Unies, des banques de développement et d'autres agents. Pour ce qui est des pays des Caraïbes de langue anglaise, il a accordé la priorité à l'accroissement de leurs efforts d'intégration économique par le biais de l'instauration d'un marché et d'une économie uniques. Le programme a aidé la Communauté des Caraïbes (CARICOM) à préparer les neuf protocoles qui constituent la base nécessaire pour accélérer les processus régionaux d'intégration et les négociations avec l'Organisation mondiale du commerce ainsi que l'Accord de libre-échange nord-américain. Le principal enseignement que l'on ait tiré de tout cela, c'est que le PNUD s'avère en bonne position au niveau régional pour donner des conseils dans des certains endroits; de plus, le programme régional est mieux placé que d'autres pour servir d'intermédiaire entre les exigences nationales et la doctrine globale du PNUD en matière de développement, d'une part, et sa concrétisation sous forme de politique, d'autre part.

16. *Soutien du programme.* Le programme a facilité des études de diagnostic et la formulation de huit projets nationaux relatifs à la réforme des systèmes judiciaires et à la primauté du droit. Il a en particulier mis l'accent sur l'Amérique centrale grâce à un fonds d'affectation spéciale de 10 millions de dollars du Gouvernement espagnol et du PNUD; il a aussi favorisé la modernisation de systèmes d'information dans les présidences de la République, les cours suprêmes, les Ministères des affaires étrangères et au secrétariat de la CARICOM. Il a mis en oeuvre des projets régionaux relatifs à l'environnement par l'entremise de programmes Capacités 21 et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), notamment du Couloir biologique centraméricain; de la gestion durable du Rio de la Plata et de son front de mer; de la gestion durable du lac Titicaca; du développement des énergies renouvelables dans 13 pays des Caraïbes; enfin, de la régénération des baies et des régions côtières contaminées de Cuba et de la Jamaïque. Il a aussi appuyé des stratégies sous-régionales destinées à renforcer la capacité de certains pays à faire face aux catastrophes, les secours en cas d'urgence et les

systèmes de gestion dans les Caraïbes au moyen de l'organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et, en Amérique centrale, par l'entremise du Centre pour la coordination de la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale. Il en a tiré les enseignements suivants : il est important d'établir des liens entre les projets régionaux et les programmes nationaux du PNUD si l'on veut augmenter leur portée; en outre, l'appui du PNUD peut améliorer les plans d'urgence contre les risques multiples et accroître leur efficacité.

17. *Gestion et questions opérationnelles.* L'examen de la situation a révélé que les autorités sectorielles des gouvernements se sont directement impliquées dans le programme : toutefois, qu'elles n'ont pas suffisamment fait participer les centres de coordination gouvernementaux chargés de la coopération internationale à la mise en oeuvre du CCR. Il est donc impératif de leur fournir une information à jour pour renforcer leur implication et pour améliorer la coordination. Le PNUD a institué des partenariats solides avec d'autres agents de développement (organisations internationales, société civile, milieux universitaires et secteur privé) qui ont contribué à instaurer des objectifs communs et à améliorer la coordination avec les pays participants. Cette collaboration doit être renforcée et des liens systématiques doivent être établis avec des organismes locaux. La tendance qui consiste à réduire le nombre de projets et à recourir à de nouvelles modalités de mise en oeuvre (exécution nationale et par des ONG) devrait se poursuivre. La coordination entre les différents domaines d'activité, notamment la pleine intégration de la dimension parité hommes-femmes, continue à poser un problème. Il faut concevoir les projets régionaux et les mettre en oeuvre en mettant davantage l'accent sur la méthode de la gestion axée sur des résultats.

## B. Stratégie du programme du CCR

18. La stratégie du programme régional découle : des recommandations contenues dans l'examen de la coopération régionale passée, des besoins actuels en Amérique latine et dans les Caraïbes, ainsi que des consultations entreprises dans la région. Le programme concentre ses ressources sur des zones critiques de développement; de plus, il renforce ses liens avec les programmes nationaux et mondial du PNUD, et il

définit les prestations de services à faire compte tenu des avantages comparatifs offerts par ce dernier.

19. *Liens avec les programmes mondial et nationaux.* Le deuxième CCR mettra l'accent sur ses liens avec les programmes nationaux et il servira d'intermédiaire avec le programme mondial afin de contribuer à mieux intégrer la coopération du PNUD avec la région pour augmenter la valeur des résultats qui seront obtenus. Une composante importante de la nouvelle orientation découlera des synergies qui seront réalisées avec les unités de ressources sous-régionales (URSR), les conseillers en matière de politique et les experts du FEM. Des projets régionaux porteront sur des sujets qui exigent une approche multinationale et/ou qui pourraient bénéficier d'économies d'échelle.

20. *Domaines stratégiques d'appui.* Le deuxième CCR concentrera ses ressources limitées à maximiser son incidence sur les domaines qui font l'objet d'exigences globales élevées dans la région tout en se montrant sensible aux besoins prioritaires spécifiques des sous-régions. Les domaines stratégiques d'appui sont : i) la lutte contre la pauvreté et les inégalités; ii) la gestion démocratique des affaires publiques; iii) les changements énergétiques et climatiques. On abordera pendant tout le déroulement du programme les questions intersectorielles des rapports entre la parité hommes-femmes et le développement, de l'importance des technologies de l'information et de la communication pour le développement, ainsi que du développement humain au niveau local.

21. *Services.* Un petit nombre de projets dans chaque domaine stratégique d'appui sera mis en oeuvre afin de prêter des services pour lesquels le PNUD possède un net avantage au niveau régional :

a) *Création et partage de connaissances.* Le programme régional favorisera l'apprentissage. Il suscitera des connaissances qu'il partagera avec des pays participants et autres. La banque de connaissances du PNUD sera renforcée grâce à une collaboration étroite avec des centres universitaires nationaux et régionaux ainsi qu'avec des centres d'études et de recherche au sujet de quelques questions bien ciblées. De plus, le PNUD constituera des réseaux destinés à détecter les problèmes critiques éventuels et les conséquences funestes auxquelles les intéressés de divers pays pourraient être exposés. Le programme vise plus à générer un processus cumulatif au niveau

régional qu'à faciliter un certain nombre d'activités au niveau des pays;

b) *Conseils en matière de politique.* Fort de sa banque de connaissances renforcée, le PNUD pourra donner des conseils en amont en matière de politique et bénéficier d'économies d'échelle. Il fera un effort spécial pour mieux synthétiser les résultats des expériences menées à bien et fera connaître aux intéressés les aspects positifs et négatifs des enseignements qui en auront été tirés;

c) *Appui aux programmes.* Les prestations de services régionaux consisteront surtout en des conseils d'experts pour faire un diagnostic et formuler des projets aux niveaux tant sous-régionaux que nationaux. Par ailleurs, deux types de services supplémentaires seront offerts en matière de mobilisation des ressources et d'édification de partenariats.

22. *Partenariats et mobilisation des ressources.* Le PNUD s'efforcera de favoriser les partenariats, surtout avec la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé, afin d'accroître l'incidence et la longévité du programme. Du fait de la faiblesse de ses ressources de base, il devra mettre l'accent sur la mobilisation de ressources supplémentaires. Les programmes communs mis en oeuvre de concert avec des partenaires (comme les banques de développement, les donateurs bilatéraux et les organismes régionaux, notamment) permettront d'accroître ses ressources.

### III. Objectifs, domaines stratégiques d'appui et résultats escomptés

23. Les services que le programme régional fournira dans les domaines stratégiques d'appui seront les suivants.

#### A. Domaine stratégique d'appui 1 : Lutte contre la pauvreté et les inégalités

24. Il s'agit de contribuer à atteindre les buts fixés lors du Sommet mondial du développement social (1995) et confirmés lors du Sommet du Millénaire, c'est-à-dire de diminuer de moitié le nombre des personnes qui vivent dans une pauvreté extrême d'ici à 2015, 1999 étant l'année de base. À cet égard, le PNUD approfondira le travail qu'il a accompli en

collaboration avec les banques de développement, la CEPALC, les centres d'études et de recherche et les universités, pour lequel il y a une forte demande de la part des pays.

25. *Partage de connaissances.* Le programme souhaite contribuer à rendre disponibles à intervalles réguliers des chiffres sur la pauvreté et les inégalités. Il favorisera la tenue d'enquêtes sur le niveau de vie des ménages dans cinq pays. Les mesures de la pauvreté et des inégalités fourniront une base qui permettra de contrôler l'efficacité des politiques mises en oeuvre dans ces deux domaines. Le programme approfondira des études comparatives menées dans 17 pays afin qu'elles fournissent de nouvelles connaissances pour formuler des politiques macroéconomiques destinées à développer constamment la croissance et à réduire la pauvreté et les inégalités. Le réseau régional existant de 35 spécialistes sera renforcé pour inclure des experts et des institutions des Caraïbes; il permettra de susciter des connaissances sur des questions très prioritaires inscrites à l'ordre du jour de la région et de comparer les expériences. On pense que cela permettra de recueillir de meilleures données sur la pauvreté ventilées selon le sexe et d'autres variables, dont la portée passera de 60 % à 80 % de la population de la région; on pense ainsi obtenir une meilleure connaissance des rapports entre la pauvreté, les inégalités sociales et la politique économique.

26. *Conseils en vue de formuler une politique.* Le travail amorcé dans 11 pays se poursuivra compte tenu des demandes en provenance des pays et des ressources financières dont nous disposerons pour les aider à concevoir et à évaluer leurs stratégies nationales de lutte contre la pauvreté ainsi qu'à parvenir au consensus nécessaire à leur approbation et à leur durabilité. Le PNUD aidera les pays très endettés à formuler et à adopter des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté (DSLIP) en donnant des nouveaux avis et en étayant les administrations nationales chargées d'étudier, de concevoir et d'assurer le suivi de ces stratégies. Ces services seront coordonnés avec les institutions de Bretton Woods et avec la BID. On escompte que cela se traduira par des stratégies de lutte contre la pauvreté qui seront conçues et adoptées par au moins huit pays de la région.

27. *Appui aux programmes.* Le PNUD aidera à formuler des programmes pour mettre en oeuvre des stratégies destinées à combattre la pauvreté et les inégalités. Il s'intéressera aussi à certains problèmes

comme l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des services sociaux, ainsi qu'à l'institution de systèmes permanents de ciblage. Il soutiendra également des initiatives sous-régionales d'évaluation commune de la pauvreté pour étayer les efforts de lutte contre elle accomplis dans tous les pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, de concert avec des organismes régionaux et des établissements universitaires. Dans les Caraïbes de langue anglaise, le Centre d'assistance technique des Caraïbes, une initiative du Fonds monétaire international, de CARICOM et du PNUD, qui reçoit un financement de 13 millions de dollars, apportera son aide pour améliorer les statistiques financières.

28. *VIH/sida.* Dans le contexte des stratégies de lutte contre la pauvreté et en collaboration étroite avec UNISIDA et des organismes régionaux, le programme participera à une campagne mieux intégrée et plus étendue contre l'épidémie de VIH/sida. Le programme régional cherche à aider les pays touchés à gérer la crise, et il oeuvre à l'atteinte de l'objectif de développement mondial qui vise à réduire de 25 % la proportion de personnes contaminées par le VIH chez les 15 à 24 ans d'ici à 2010. Il y parviendra grâce à sa propagande, ses efforts en vue d'améliorer les données, ses études d'impact, son dialogue en matière de politique, ainsi qu'en formulant des ensembles de lois et de règlements et en prévoyant dans son budget d'accroître les ressources nationales qui seront affectées à la prévention et aux soins du VIH/sida. Le PNUD jouera un rôle essentiel dans le cadre du Partenariat pancaraïbes de lutte contre le VIH/sida : il donnera des conseils en matière de politique et un appui pour mettre en oeuvre le plan stratégique régional. Une action concertée sera entreprise avec d'autres partenaires pour organiser des campagnes d'information, faire connaître les meilleures méthodes, contrôler les interventions nationales et favoriser la participation des autorités locales. Le PNUD mobilisera des ressources, notamment par l'entremise de son Fonds d'affectation spéciale thématique sur le VIH/sida.

## **B. Domaine stratégique d'appui 2 : Gestion démocratique des affaires publiques**

29. Le PNUD s'est fixé pour but de contribuer aux efforts accomplis par la région pour renforcer la

démocratie en tant que régime politique et qu'organisation sociale axée sur le développement humain.

30. *Création et partage de connaissances.* Un rapport sur l'état de la démocratie en Amérique latine sera préparé afin de contribuer à l'étude des démocraties actuelles et de susciter un consensus sur un ordre du jour en matière de politique. Ce rapport sera le fruit d'efforts communs d'universitaires et d'agents politiques et sociaux de la région. Le renforcement du « Système de connaissances en matière d'information sur le réseau latino-américain de gouvernance (LAGNIKS) » mettra à la disposition des décideurs et du public dans son ensemble une base de données unique composée de 1 000 indicateurs par pays en moyenne qui facilitera les échanges et les débats et constituera un instrument d'alerte rapide dans les situations critiques. Le PNUD aidera aussi à raffiner et à diffuser des stratégies pour favoriser le dialogue entre les civils, comme celles employées dans le cadre du projet sur les sociétés déchirées par la guerre, les dialogues nationaux à Panama et la recherche d'un consensus entre des intéressés multiples. Il se servira pour y parvenir de la méthode de prévision de scénarios appliquée au projet « Vision Guatemala ». Des partenariats importants avec des centres d'excellence situés dans la région, en Europe et en Amérique du Nord renforceront la coopération que fournira le PNUD dans ce domaine. On pense que l'on tirera profit des connaissances ainsi acquises pour prendre des décisions sur la politique à suivre; on pourra mesurer cette utilisation des connaissances d'après la participation des décideurs et leur recours au système LAGNIKS.

31. *Conseils en vue de formuler une politique.* Le PNUD donnera des conseils en réponse à des demandes qui lui seront adressées par des gouvernements afin qu'il les aide à renforcer leur démocratie. Son assistance comprendra une aide pour qu'ils parviennent à un consensus sur la réforme de leurs institutions et à élaborer des ordres du jour de développement étatiques sur des problèmes nationaux critiques. Cela devrait conduire les intéressés en concurrence à trouver un terrain d'entente. Des méthodes destinées à favoriser un dialogue civil seront employées pour ce faire dans six pays. LAGNIKS prêtera ses services pour effectuer des diagnostics et proposera des solutions en matière de politique propres à entraîner une réforme des institutions et à favoriser le développement. Les

partenariats avec des organismes des Nations Unies et des institutions financières internationales seront resserrés. On escompte qu'ils se traduiront par des conseils qui seront donnés aux gouvernements en matière de politique et par l'obtention d'un large consensus, notamment au sujet des pays confrontés à des situations spéciales.

32. *Appui aux programmes.* Le programme régional aidera à élaborer sur demande des programmes fondés sur les meilleurs usages à la disposition d'autres pays : réforme judiciaire ciblée sur l'accès à la justice, de même que sur la primauté du droit, la sûreté des investissements et la décentralisation. Huit pays recevront une assistance technique à un coût avantageux pour moderniser leurs systèmes d'information et de gestion et pour créer des capacités dans des organismes étatiques de haut niveau. Un appui sera aussi accordé aux programmes sous-régionaux, par exemple sous forme de participation de la société civile au Conseil consultatif du Système d'intégration de l'Amérique centrale et aux institutions d'intégration, ainsi qu'à la réforme constitutionnelle dans les Caraïbes de langue anglaise.

### **C. Domaine stratégique d'appui 3 : Changements énergétiques et climatiques**

33. Le but visé est de réduire les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques tout en permettant aux pauvres, aux membres des groupes éloignés et défavorisés d'accéder à des sources d'énergie abordables et renouvelables. En même temps, le programme cherche à faciliter la gestion des risques et la prévention des catastrophes. Le PNUD approfondira le travail qu'il a effectué jusqu'ici en partenariat avec les banques de développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la CEPALC, des institutions régionales, des centres d'études et de recherche, et des établissements universitaires, des donateurs multilatéraux et bilatéraux et avec le secteur privé.

34. *Création et partage de connaissances.* Le programme vise à accroître les connaissances dans le domaine des changements énergétiques et climatiques. Le réseau régional de spécialistes sera renforcé et des études comparatives seront menées dans huit pays sur la base des communications nationales de la

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de l'Initiative pour le développement des capacités (CDI). La portée des sites Internet [www.cdmonline.org](http://www.cdmonline.org) destinés aux négociateurs de la CCNUCC de la région sera étendue pour qu'ils puissent accueillir des usagers supplémentaires. Les partenariats qui se traduiront par un partage de connaissances seront favorisés, notamment avec du financement en provenance de la coopération technique entre pays en développement.

35. *Conseils en vue de formuler une politique.* Le programme continuera à prêter des services pour accroître les possibilités des négociateurs nationaux de la Convention-cadre de Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Il aidera à dresser un « barème de solutions » relatives à la participation des pays aux marchés environnementaux mondiaux et à déterminer les coûts et les avantages qu'il y aurait à réorganiser les secteurs de l'énergie et des transports, à mettre à jour la technologie et/ou à commercialiser le carbone forestier et d'autres services environnementaux. Il élaborera des stratégies d'adaptation aux changements climatiques et des cadres de coopération avec l'appui du FEM grâce à des projets pilotes qui seront mis en oeuvre en Amérique centrale et dans les îles des Caraïbes. Il développera des capacités pour faire des évaluations de vulnérabilité, des scénarios portant sur le climat de la région et à caractère socioéconomique, et, enfin, une analyse coûts-avantages relative aux solutions d'adaptation. Les autres pays de la région, en particulier ceux de la sous-région des Andes, recevront un appui qui leur permettra d'adapter le cadre à leurs besoins propres.

36. *Appui aux programmes.* Le programme favorisera des projets expérimentaux sur les énergies renouvelables qui profiteront à 100 000 familles pauvres ainsi que des programmes destinés à atténuer les changements climatiques et à s'y adapter. Il appuiera aussi des mesures propres à évaluer les risques ainsi qu'à prévenir et réduire les catastrophes, surtout en Amérique centrale, dans les Caraïbes et les Andes. Les communautés pauvres, vulnérables et isolées, notamment les peuples autochtones, profiteront de ces initiatives en vue de faciliter l'adaptation à ces phénomènes et l'atténuation de leurs conséquences. Pour trouver les ressources nécessaires, on recourra éventuellement à de nouveaux moyens de financement comme le futur fonds d'adaptation et mécanisme de

développement propre ainsi que les échanges dettes-nature. Le programme contribuera aussi à créer des synergies entre les conventions mondiales par l'entremise de l'Initiative pour le développement des capacités et des programmes comme celui du Couloir biologique méso-américain. Enfin, de nouvelles initiatives régionales du PNUD recevront un appui financier de la part du FEM.

### Questions intersectorielles

37. *Approche relative à la parité hommes-femmes.* Le programme régional fera place à des considérations à cet égard dans son approche relative à la lutte contre la pauvreté, à la gestion démocratique des affaires publiques et au développement environnemental durable. Il le fera de concert avec d'autres organismes. L'accent sera mis sur l'amélioration des techniques de collecte et d'analyse de données ventilées par sexe en vue surtout d'en tirer parti pour diagnostiquer la pauvreté et lutter contre elle compte tenu de son incidence sur le VIH/sida. On pense que le programme améliorera la parité hommes-femmes au stade de l'élaboration des politiques et des initiatives de nature à augmenter la participation des femmes à la politique.

38. *Les technologies de l'information au service du développement.* Le programme recourra aux possibilités offertes par les TIC pour accélérer le développement social et économique, et il sera particulièrement bénéfique aux pauvres. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le recours aux TIC facilitera la diffusion de l'information et améliorera l'accès aux services sociaux; il habilitera les collectivités et il aidera les producteurs qui exercent sur une petite échelle à accéder à l'économie mondiale. Il est aussi prévu de faire beaucoup appel aux réseaux d'échange de connaissances (comme le réseau LAGNIKS, par exemple) au moyen des TIC dans les domaines des institutions démocratiques, des changements énergétiques et climatiques (notamment les réseaux qui desservent les témoins des changements climatiques). Parallèlement, le PNUD est en mesure d'aider à diagnostiquer la situation des TIC et à prévoir les besoins futurs de façon à aider à combler le fossé électronique en recourant à l'Initiative sur l'accès aux nouvelles technologies et à l'Initiative mondiale d'établissement de réseaux et d'informations.

39. *Développement humain au niveau local.* Dans tous les domaines de spécialisation, des analyses et des programmes en matière de politique adopteront une

approche territoriale axée sur la décentralisation et le développement local. Le niveau local permet d'intégrer les dimensions sociale, économique, politique, culturelle et du développement humain environnemental, ainsi que de l'émancipation des citoyens grâce à leur participation. Une approche régionale fait bénéficier les pays des enseignements du passé et facilite l'échange des expériences. Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, le programme permettra d'accéder aux méthodes conçues pour établir des diagnostics et des plans d'action locaux au niveau municipal. Dans le domaine de la gestion des affaires publiques, il mettra l'accent sur l'augmentation de la participation des citoyens aux initiatives locales de développement. Les liaisons avec les programmes nationaux et mondiaux, comme le Programme urbain de gestion et Capacités 21, seront essentielles. Le Fonds d'affectation spéciale Italie-PNUD financera quatre projets nationaux par le biais de l'Initiative partenariat antipauvreté pour favoriser le développement participatif et les stratégies antipauvreté au niveau local.

40. Les rapports nationaux sur le développement humain (RNDH) produits dans 23 pays de la région serviront à prôner le développement humain et à intégrer les différents domaines de spécialisation. Le CCR appuiera des activités régionales destinées à promouvoir un réseau régional d'échange et d'apprentissage, à diffuser un ensemble de formations sur le développement humain et il favorisera l'amélioration et l'utilisation des indicateurs de développement humain. Cet effort sera appuyé en collaboration étroite avec le Bureau des rapports sur le développement humain et le Bureau de la politique de développement.

#### **IV. Arrangements en matière de gestion**

41. Le deuxième CCR vise à financer ou à fournir du capital de lancement pour les initiatives régionales du PNUD, à donner un appui en matière de politique à des groupes de pays en tirant parti d'économies d'échelle et à faciliter la constitution de réseaux de diffusion des connaissances au sein de la région. C'est aussi un moyen de mobiliser des ressources supplémentaires, autres que de base, pour les consacrer à des activités relatives à la politique de développement dans les domaines stratégiques d'appui dont il a été question

précédemment. De plus, le CCR constitue un instrument essentiel pour intégrer la politique de développement du PNUD au niveau national dans une vision régionale et dans ses activités mondiales conformément aux plans d'action et aux directives internes du PNUD.

42. Le programme régional a adopté une approche axée sur les résultats par l'entremise du cadre de résultats stratégiques et du rapport annuel axé sur les résultats. L'utilisation de ces documents dans le deuxième CCR permettra de mieux cibler les résultats et d'améliorer les mesures de ceux que le PNUD et ses partenaires devront obtenir dans chaque domaine thématique.

43. Le PNUD mettra l'accent sur la coordination entre les domaines thématiques, notamment sur l'intégration complète de la parité hommes-femmes, afin de tirer parti des synergies éventuelles. Il recourra à la gestion matricielle pour assurer l'intégration du travail des spécialistes en matière de politique du programme mondial affectés au siège et dans les unités de ressources sous-régionales de la région. Il s'assurera de la participation des experts nationaux et des centres d'excellence de la région en faisant pleinement appel aux réseaux de diffusion des connaissances. Un conseil thématique d'unité de ressources sous-régionales déterminera quelle est la demande de services en matière de politique émanant des pays dans chaque domaine de spécialisation.

44. Le recours intensif aux TIC se traduira par une réduction des coûts des opérations. Il permettra de tirer parti de la capacité du PNUD sur place ainsi que de mener les activités régionales de façon plus efficace. Le réseau d'information en ligne permettra aux intéressés clefs, en particulier aux gouvernements visés par le programme, aux autorités chargées des activités sectorielles, aux institutions sous-régionales et aux partenaires stratégiques, d'assurer un suivi approprié de la mise en oeuvre du CCR. Des centres d'études et de recherche nationaux voués à la coopération internationale pourront accéder à des renseignements à jour.

45. La mise en oeuvre du projet CCR sera pleinement décentralisée. L'on recourra pleinement aux modalités d'exécution qui se sont révélées fructueuses lors du premier CCR, en s'appuyant sur des organismes régionaux, sur des ONG et en prenant des dispositions pour qu'un pays puisse exécuter un projet régional au

nom d'autres. Selon ces dispositions, le représentant résident principal pourra mieux assurer la supervision des projets régionaux sur place.

46. Le respect des règles en matière de suivi et de compte rendu, notamment lors de l'établissement des programmes de travail, des rapports annuels et des évaluations de projets et des vérifications sera absolu, et l'on s'assurera que tous les intéressés pertinents participeront aux activités prévues dans le cadre du CCR. Le Bureau de l'évaluation veillera à ce qu'un examen soit fait à mi-parcours du programme. On aura le plus grand recours possible aux TIC pour diffuser de l'information, des apports et des réactions par l'entremise de sites Internet, de bulletins en ligne, ainsi que de messages et de débats électroniques.

47. Le programme régional sera financé par une affectation de ressources de base de 16,9 millions de dollars, soit une moyenne de 3,5 millions de dollars par an. Les ressources de base seront ainsi réparties : a) lutte contre la pauvreté et les inégalités, 35 %; b) gestion démocratique des affaires publiques, 35 %; c) changements énergétiques et climatiques, 25 %; d) plaidoyer pour le développement humain, 2 %; et e) développement et suivi du programme, 3 %. Le Directeur du Bureau régional gèrera ces dernières ressources et il présentera un rapport sur l'usage qui en aura été fait; quant au Bureau de la vérification des comptes et de l'examen du rendement, il vérifiera comment on s'est servi des ressources. La mobilisation de ces ressources sera essentielle pour assurer le succès du deuxième CCR et déterminer son impact.

## Annexe

**Tableau des objectifs de mobilisation des ressources  
pour le deuxième cadre régional de coopération  
pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2001-2005)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Source</i>	<i>Montant</i>	<i>Observations</i>
<b>Ressources de base du PNUD</b>		
Report estimatif	3 932	
Ligne 1.2	12 465	
AEPP/AST	500	
<b>Total partiel</b>	<b>16 897</b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation du gouvernement aux coûts	350	
Fonds de développement durable	27 000	FEM + Capacités 21
Participation de tierces parties aux coûts	15 000	
Fonds, fonds d'affectation spéciale et autres fonds	200	
<b>Total partiel</b>	<b>42 550</b>	
<b>Total</b>	<b>59 447</b>	

Abréviations : FEM = Fonds pour l'environnement mondial; AEPP = appui à l'élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques.